



www.ffss.fr



Association Agréée de
Sécurité Civile

FORMATION CONTINUE

PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 1

FC PSE 1

Animée par 1 à 2 formateurs PS - En présentiel



Public

Les personnes titulaires du PSE 1



Prérequis

Titulaire du PSE 1



Personne en situation d'handicap

Nous consulter



Objectifs

- Maintenir et enrichir ses compétences de secouriste définies dans les recommandations de la DGSCGC
- Actualiser en fonction des évolutions des recommandations de la DGSCGC ainsi que des règles de la FFSS, les connaissances d'un secouriste



Délai d'accès

De 15 jours à 1 mois



Lieu

En Intra ou en Inter

Association de Saint-Herblain – Secouristes de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme44

Association loi 1901 - Affiliée à la FFSS – reconnue d'utilité publique

Siège : CSC du Sillon, 12 bis Boulevard des Thébaudières, 44800 Saint Herblain

Siret n° 350 132 163 00030

Numéro de déclaration d'activité : 52 44 06417 44 enregistré auprès de la préfecture de Loire Atlantique

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.



Compétences visées

A la fin de la formation, l'apprenant sera capable :

- D'évoluer dans le cadre juridique applicable à son action de secours et dans le respect des procédures définies par son autorité d'emploi
- D'assurer une protection immédiate, adaptée et permanente, pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnant
- De réaliser un bilan et d'assurer sa transmission aux services appropriés
- De réaliser les gestes de premiers secours face à une personne :
 - Victime d'une obstruction des voies aériennes
 - Victime d'un saignement abondant
 - Ayant perdu connaissance
 - En arrêt cardiaque
 - Victime d'une détresse respiratoire, circulatoire ou neurologique
 - Présentant un malaise
 - Présentant un traumatisme des membres ou de la peau
- D'assister des équipiers secouristes, lors de manœuvres d'immobilisation, de relevage ou de brancardage
- D'adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime



Programme

Conformément à l'annexe II de la Circulaire du 15 décembre 2021 relative au programme de formation continue 2022 pour les unités d'enseignement des premiers secours dans la filière opérationnelle

1^{ère} demie journée

Accueil des stagiaires
Présentation des stagiaires, de l'intervenant
Echanges sur des expériences vécues
Présentation de l'organisation et du programme
Révisions théoriques - Quizz

- L'attitude du secouriste

2^{ème} demie journée

- La prise en charge de l'arrêt cardio respiratoire chez l'enfant
- La prise en charge de l'arrêt cardio respiratoire chez le nourrisson
- La prévention des malaises vagues (manœuvres physiques)
- Cas concrets de synthèse

Bilan de la formation



Méthodes pédagogiques

- Exposés / Débats / Quizz / QCM
- Travaux en sous-groupes (révision des gestes et techniques)
- Activité d'application (Exercice de simulation / Cas concrets)



Evaluation des candidats

- L'évaluation est sommative à visée certificative

Validation des candidats :

- Avoir suivi 6h de formation continue en face à face pédagogique
- Satisfaire aux modalités certificatives définies par la FFSS
- Réaliser correctement, l'ensemble des techniques et procédures
- Démontrer, lors des mises en situation, l'atteinte de l'ensemble des objectifs de la formation, en termes de capacités théoriques, pratiques et comportementales.



Périodicité

- 1 fois par an



Dates

Du 01/09/2022 au 30/06/2023



Tarif

Individuel : 120€ / personne

OPCO : 170€/ personne

Groupe (individuel/ OPCO) : Nous consulter



Contact

Responsable Formations : MARTIN Bruno

Mail : bruno.secours@gmail.com

V4 - MAJ : 04/11/2022

Association de Saint-Herblain – Secouristes de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme44

Association loi 1901 - Affiliée à la FFSS – reconnue d'utilité publique

Siège : CSC du Sillon, 12 bis Boulevard des Thébaudières, 44800 Saint Herblain

Siret n° 350 132 163 00030

Numéro de déclaration d'activité : 52 44 06417 44 enregistré auprès de la préfecture de Loire Atlantique

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.